/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-276 DU 26 AOUT 1994

Chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Pierre MEVI, Ministre de la Justice et de la Législation pour compter du 5 Août 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU Le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 5 Août 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation pendant l'absence de Monsieur Pierre MEVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 AOUT 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG MJL-MRP 4 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-